

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil tenue le 23 février 2026, 18 h 30, à la salle du conseil, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS : le conseiller monsieur Martin Jobin
le conseiller monsieur Yannick Plamondon
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet
la conseillère madame Véronique Chamberland
la conseillère madame Sharell Dupras

Formant quorum sous la présidence de Sébastien Couture, maire.

Le directeur général, Pascal Brulotte, la greffière adjointe, Anaïs Descoteaux, l'ajointe exécutive à la direction générale, Julie Masse, et la responsable des communications, Sophie Ragot, sont également présents.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Constatation de l'avis de convocation**
- 3. Période d'intervention des membres du conseil**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Travaux publics**
 - 5.1 Avis de motion, dépôt et présentation d'un projet de règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
 - 5.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant à la réfection d'un ponceau sous le chemin Plamondon (IF-2403A) et décrétant un emprunt de 197 700 \$
 - 5.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant à la réfection du chemin du Lac-Est (IF-2509A) et décrétant un emprunt de 3 288 375 \$
 - 5.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant au remplacement des panneaux d'entrée de la Municipalité et des parcs (IF-2601) et décrétant un emprunt de 235 000 \$
 - 5.5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant à des travaux de rénovation du presbytère (IF-2602) et décrétant un emprunt de 1 444 720 \$
 - 5.6 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant au réaménagement de l'hôtel de ville (IF-2603) et décrétant un emprunt de 1 500 000 \$
 - 5.7 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant au drainage de la patinoire Tewkesbury (IF-2608) et décrétant un emprunt de 71 000 \$
 - 5.8 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant au remplacement de la ventilation à la bibliothèque (IF-2609) et décrétant un emprunt de 130 000 \$
- 6. Travaux publics et hygiène du milieu**
 - 6.1 Contrat pour un mandat de services professionnels concernant la conception des plans et devis ainsi que la surveillance pour la reconstruction du ponceau sur le chemin Jacques-Cartier Nord,

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales de la greffière
adjointe

projet IF-2605

7. **Période de questions**
8. **Levée de la séance**

Ouverture de la séance

À 18h31, monsieur Sébastien Couture, maire, déclare l'ouverture de la séance.

Constatation de l'avis de convocation

Les membres du conseil constatent que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par les articles 153 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Période d'intervention des membres du conseil

Le maire, monsieur Sébastien Couture, s'adresse aux citoyens en lien avec les projets de règlements d'emprunts qui seront déposés au cours de la séance extraordinaire.

Rés. : 077-26

Adoption de l'ordre du jour

Le conseil procède à l'adoption de l'ordre du jour.

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Sébastien Cottinet. Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : le conseiller monsieur Martin Jobin
le conseiller monsieur Yannick Plamondon
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet
la conseillère madame Véronique Chamberland
la conseillère madame Sharell Dupras

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Administration

Avis de motion, dépôt et présentation d'un projet de règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Considérant l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et l'article 10 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1);

(S)
Initiales du maire

(S)
Initiales de la greffière
adjointe

Je, soussigné, Sébastien Couture, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Je dépose en ce jour un projet de règlement à cette fin et j'en fais la présentation.

Sébastien Couture, maire

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant à la réfection d'un ponceau sous le chemin Plamondon (IF-2403A) et décrétant un emprunt de 197 700 \$

Considérant l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

Je, soussigné, Sébastien Couture, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement pourvoyant à la réfection d'un ponceau sous le chemin Plamondon (IF-2403A) et décrétant un emprunt de 197 700 \$. Je dépose en ce jour un projet de règlement à cette fin.

Sébastien Couture, maire

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant à la réfection du chemin du Lac-Est (IF-2509A) et décrétant un emprunt de 3 288 375 \$

Considérant l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

Je, soussigné, Sébastien Couture, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement pourvoyant à la réfection du chemin du Lac-Est (IF-2509A) et décrétant un emprunt de 3 288 375 \$. Je dépose en ce jour un projet de règlement à cette fin.

Sébastien Couture, maire

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant à des travaux de rénovation du presbytère (IF-2602) et décrétant un emprunt de 1 444 720 \$

Considérant l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

Je, soussigné, Sébastien Couture, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement pourvoyant à des travaux de rénovation du presbytère (IF-2602) et décrétant un emprunt de 1 444 720 \$. Je dépose en ce jour un projet de règlement à cette fin.

Sébastien Couture, maire

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales de la greffière
adjointe

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant au réaménagement de l'hôtel de ville (IF-2603) et décrétant un emprunt de 1 500 000 \$

Considérant l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

Je, soussigné, Sébastien Couture, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement pourvoyant au réaménagement de l'hôtel de ville (IF-2603) et décrétant un emprunt de 1 500 000 \$. Je dépose en ce jour un projet de règlement à cette fin.

Sébastien Couture, maire

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant au drainage de la patinoire Tewkesbury (IF-2608) et décrétant un emprunt de 71 000 \$

Considérant l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

Je, soussigné, Sébastien Couture, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement pourvoyant au drainage de la patinoire Tewkesbury (IF-2608) et décrétant un emprunt de 71 000 \$. Je dépose en ce jour un projet de règlement à cette fin.

Sébastien Couture, maire

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pourvoyant au remplacement de la ventilation à la bibliothèque (IF-2609) et décrétant un emprunt de 130 000 \$

Considérant l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

Je, soussigné, Sébastien Couture, donne avis par les présentes que je soumettrai lors d'une séance ultérieure un règlement pourvoyant au remplacement de la ventilation à la bibliothèque (IF-2609) et décrétant un emprunt de 130 000 \$. Je dépose en ce jour un projet de règlement à cette fin.

Sébastien Couture, maire

Travaux publics et hygiène du milieu

Rés. : 078-26

Contrat pour un mandat de services professionnels concernant la conception des plans et devis ainsi que la surveillance pour la reconstruction du ponceau sur le chemin Jacques-Cartier Nord, projet IF-2605

Considérant que le *Règlement numéro 19-853 relatif à la gestion*

contractuelle permet la passation d'un contrat de gré à gré pour toute valeur inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public;

Considérant la *Politique d'achat* numéro A-19-05;

Considérant que le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu a négocié, de gré à gré, directement avec l'entreprise Les Consultants Gen+ inc., un contrat au coût de 24 834,60 \$ incluant les taxes applicables pour un mandat de services professionnels concernant la conception des plans et devis ainsi que la surveillance pour la reconstruction du ponceau sur le chemin Jacques-Cartier Nord, projet IF-2605;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu de conclure ledit contrat;

En conséquence, l'adoption de la résolution est proposée par le conseiller monsieur Yannick Plamondon. Il est résolu de conclure un contrat de gré à gré avec Les Consultants Gen+ inc. pour un mandat de services professionnels concernant la conception des plans et devis ainsi que la surveillance pour la reconstruction du ponceau sur le chemin Jacques-Cartier Nord, projet IF-2605, au montant de 24 834,60 \$ incluant les taxes applicables, tel que négocié par les parties.

Le conseil autorise le directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu, ou en son absence le directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat.

Les sommes nécessaires pour couvrir la dépense attribuable à la préparation des plans et devis seront prises à même le poste budgétaire numéro 02-323-40-411 - travaux publics - honoraires.

Les sommes nécessaires pour couvrir la dépense attribuable à la surveillance (bureau et chantier) seront prises à même le règlement d'emprunt qui sera adopté à cet effet.

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : le conseiller monsieur Martin Jobin
le conseiller monsieur Yannick Plamondon
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet
la conseillère madame Véronique Chamberland
la conseillère madame Sharell Dupras

Ont voté contre :

En faveur : 5
Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

Période de questions

La période de questions débute à 18 h 44. Le maire répond aux questions des personnes présentes. La période se termine à 18 h 50.

(S)

Initiales du maire

(S)

Initiales de la greffière
adjointe

Rés. : 079-26

Levée de la séance

À 18 h 51, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère madame Sharell Dupras et résolu que la séance soit levée.

Le président, monsieur Sébastien Couture, appelle au vote.

Ont voté en faveur : le conseiller monsieur Martin Jobin
le conseiller monsieur Yannick Plamondon
le conseiller monsieur Sébastien Cottinet
la conseillère madame Véronique Chamberland
la conseillère madame Sharell Dupras

Ont voté contre :

En faveur : 5

Contre : 0

Adoptée à l'unanimité.

(S)

Sébastien Couture, maire

Je, Sébastien Couture, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Selon l'article 161 du Code municipal, « *Le chef du conseil ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire.* » Le maire, lors des séances du conseil municipal, n'exerce pas son droit de vote lorsque les résolutions sont indiquées « *adoptées à l'unanimité* ».

(S)

Anaïs Descoteaux, greffière adjointe